

A2A
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 39 chemin du Vieux Chêne, 38240 MEYLAN
382 331 478 RCS GRENOBLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 12 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associée Unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 218 606,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 218 606,06 euros

A titre de dividende global à l'Associée Unique 100 000,00 euros
Soit 40,00 euros par action
Attribué en totalité à l'Associée Unique

Le solde 118 606,06 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 475 809,23 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 555 548,68 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 12 mai 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1 28/05/2025	450 000,00	0,00	450 000,00
N-1 23/12/2025	843 869,88	0,00	843 869,88
N-2	300 000,00	0,00	300 000,00
N-3	20 000,00	0,00	20 000,00

Certifié conforme
La Présidente

Signé par :
Marc Fornas
97190A9DB5CE4CE...

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2A			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 39 CHEMIN DU VIEUX CHENE			Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 3 8 2 3 3 1 4 7 8 0 0 0 2 6			Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Brut 1	
			Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement *			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TOTAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TOTAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)			CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :	
Immobilisations :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS A2A</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :40.000.....)									DA	40 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...									DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)									DC			
	Réserve légale (3)									DD	4 000	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles									DE	35 739	38 112	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)									DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)									DG	357 203	714 072	
	Report à nouveau									DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)									DI	218 606	652 674	
	Subventions d'investissement									DJ			
	Provisions réglementées *									DK			
	TOTAL (I)									DL	655 549	1 448 859	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs									DM		
Avances conditionnées									DN				
TOTAL (II)									DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques									DP			
	Provisions pour charges									DQ			
	TOTAL (III)									DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles									DS			
	Autres emprunts obligataires									DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)									DU	247 358	737 017	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)									DV	3 333	2 774	
	Instruments financiers à terme									D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés									DX	2 249 782	2 532 493	
	Dettes fiscales et sociales									DY	664 339	556 501	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés									DZ			
	Autres dettes									EA	13 106	20 887	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)									EB	20 549	24 780	
	TOTAL (IV)									EC	3 198 466	3 874 452	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)									ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)									EE	3 854 014	5 323 311	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital								1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)							1C			
			Ecart de réévaluation libre							1D			
			Réserve de réévaluation (1976)							1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *								EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an								EG	3 198 466	3 628 431	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP								EH	1 336	1 362		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2A							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	8 054 509	FB	145 108	FC	8 199 617	8 705 196	
	Production vendue biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	732 343	FH		FI	732 343	725 497	
		FJ	8 786 852	FK	145 108	FL	8 931 960	9 430 693	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	4 000	4 000	
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	97 587	31 030	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1			
Autres produits (1) (11)					FQ	20	1 206		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 033 567	9 466 929	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	4 570 235	5 160 246	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	366 237	(169 932)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 706 411	1 776 055	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	57 034	69 804	
	Salaires et traitements *					FY	1 308 257	1 237 177	
	Cotisations sociales (10)					FZ	609 583	571 510	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations					GA	62 332	73 991
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	32 665	87 946
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI			
	Autres charges (12)					GE	26 784	12 439	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 739 539	8 819 236
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	294 028	647 693
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	12 177	7 898	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 752	26 857	
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
	Total des produits financiers (V)					GP	17 929	34 755	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 948	7 355	
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	3 948	7 355	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	13 981	27 400	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	308 009	675 093	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS A2A			Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	15 305	208 398	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	19 301		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 996)	208 398	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	85 407	230 817	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 066 801	9 710 082	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 848 195	9 057 408	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	218 606	652 674	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			1G		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
		dont cotisations facultatives Madelin A10			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
REGUL OA ANNEE ANT				15 305	
INDEMNITE			19 301		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifiés
conformes

Signé par :

Marc Fornas

97190A9DB5CE4CE...

Etat exprimé en euros

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 854 014** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **9 066 801** euros et un total **charges** de **8 848 195** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **218 606** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

**Informations complémentaires
sur le bilan actif**

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

- Les stocks de location ont été dépréciés 15% par an. La provision est calculée à partir de la date d'acquisition du matériel.

Au 31/12/2025, la valeur brute du matériel loué est de 3 960 et la dépréciation est de 2 221

- Les stocks d'occasion ont fait l'objet d'une dépréciation de 18 005 une valeur brute de 32 460.

sur le bilan passif

La société a obtenu en 2020 lors de la période du Covid un prêt garanti par l'état de 1930 000 € majoré d'une commission additionnelle de 12 438 €.

Le capital restant du au 31/12/2025 est de 246 021 €

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	149 849					149 849
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	149 849					149 849
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	332 934					332 934
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	35 624					35 624
	Matériel de transport	233					233
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	189 677		10 628			200 305
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	558 468		10 628			569 095
FINANCIERES	Participations	3 000		758 250		758 250	3 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 830				1 200	4 630
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 830		758 250		759 450	7 630
TOTAL		717 147		768 878		759 450	726 575

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			85 321	20 334		105 655
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			85 321	20 334		105 655
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			254 778	19 708		274 486
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			15 910	3 718		19 628
	Matériel de transport			233			233
	Matériel de bureau, mobilier			163 207	18 572		181 779
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			434 128	41 998		476 126	
TOTAL				519 449	62 332		581 781

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	31 183	26 410	31 183	26 410
	Sur comptes clients	67 416	6 255	66 404	7 267
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	98 599	32 665	97 587	33 677
TOTAL GENERAL		98 599	32 665	97 587	33 677
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			32 665	97 587	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 630	4 630	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 014 020	1 014 020	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	456	456	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	148 949	148 949	
	Taxes sur la valeur ajoutée	276 345	276 345	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	3 455	3 455	
	Groupe et associés	100 000	100 000	
	Débiteurs divers	129 357	129 357	
	Charges constatées d'avance	89 281	89 281	
TOTAL DES CREANCES		1 766 493	1 766 493	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 336	1 336		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	246 021	246 021		
	Emprunts et dettes financières divers	3 333	3 333		
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 249 782	2 249 782		
	Personnel et comptes rattachés	246 927	246 927		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	158 330	158 330		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	249 651	249 651		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 431	9 431		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	13 106	13 106		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	20 549	20 549		
TOTAL DES DETTES		3 198 466	3 198 466		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		489 270			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		268 311
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR	219 834	219 834
Autres créances FOURN AVOIR A RECEVOIR CVAE A RECEVOIR INTERETS C/C A RECEVOIR	32 845 3 455 12 177	48 477

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		1 381 937
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 458
INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS	122	
AGIOS TRIMESTRIE. A PAYER	1 336	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 093 573
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	1 093 573	
Dettes fiscales et sociales		273 800
PERS CONGES A PAYER	74 285	
NDF A PAYER	1 407	
POV. PRIMES & COMMISSIONS A PAYER	115 705	
ORG.SOC. CONGES A PAYER	32 628	
PROV. CHES SOC S/ PRIMES & COMM A PAYER	48 596	
TAXE APPRENTISSAGE	1 179	
Autres dettes		13 106
CLIENTS RRR A ACCORDER	13 106	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		89 281	89 281
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			89 281

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		20 549	20 549
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			20 549

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 500,00	16,0000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice		2 500,00	16,0000	40 000,00
	Remboursées pendant l'exercice		2 500,00	16,0000	40 000,00
	Du capital social fin d'exercice		2 500,00	16,0000	40 000,00

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Autres informations complémentaires

Fusion Absorption de la Sas GTS par la SAS A2A

Détail des dettes , créances, charges et produits concernant la SAS Your Team

- Dette fournisseur Your Team 16 069
- Créance c/c Your Team 100 000
- Charges de prestations Your Team 225 000

Engagements en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Au vue du caractère non significatif de cet engagement , eu égard à la structure actuelle de la société, et de l'aléas des variables de calcul, aucune simulation n'a été réalisée.

Christian ROSSILLON
COMMISSAIRE AUX COMPTES
23 Chemin des Vachers
38410 VAULNAVEYS LE HAUT
RCS 323 258 566

SAS A2A

Rapport Général
Du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2025
SAS A2A
39 Chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
Ce rapport contient 13 pages

SAS A2A

39 Chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

A l'assemblée générale de la SAS A2A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2A relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les stocks de matériels neufs, dont le montant net figurant au bilan au 31 Décembre 2025 s'établit à 166 273 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables – Stocks » de l'annexe.

Nous nous sommes assurés que les valeurs d'inventaire des stocks sont au moins égales aux valeurs nettes comptables figurant au bilan. Nous estimons que les éléments retenus pour déterminer les valeurs d'inventaire, conformément aux principes comptables énoncés à la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables, sont pertinents.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou refus de certifier ;

- Ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vaulnaveys-le-Haut,
Le 27 Avril 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.

Christian ROSSILLON
Commissaire aux comptes